

## FÉDÉRATION CGT DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE

## LES IBODE ( Infirmier.e.s de Blocs Opératoires Diplômé.e.s d'État) PIÉGÉ.E.S PAR LE MINISTÈRE UNE JOURNÉE DE GRÈVE PRÉVUE LE 7 AVRIL 2020

Le ministère a profité de l'amateurisme des "représentants autodésignés" de l'UNAIBODE (Union nationale des associations d'IBODE) lors d'une concertation unilatérale pour faire passer sans encombre son projet de destruction de la filière Infirmièr.e de Bloc Opératoire Diplômé.e d'État (IBODE).

Un.e infirmièr.e non spécialisé.e (IDE) va être autorisé.e à réaliser l'intégralité des missions attribuées spécifiquement aux IBODE à condition de réaliser une formation complémentaire de 56 heures. La réglementation actuelle impose une formation minimum de 2 235 heures.

A qui profite le crime ? ou l'affaire?

Aux IDE ? Non, si cette mesure est mise en place, ils/elles devront abattre le travail de l'IBODE sans le salaire qui va avec. C'est du bénévolat imposé.

Aux IBODE ? Non, car ils/elles seront mises en concurrence directe avec les IDE. Ce sera la course au moins disant social, ce sera la négation de l'existence de la spécialité. Le professionnalisme est remis en cause.

Aux patient.e.s ? Non, la complexité des techniques et des soins et le nombre d'intervenant.e.s augmentent sans cesse. La nécessité d'un personnel qualifié en sécurité opératoire n'a jamais été aussi forte.

Aux employeurs ? Oui, ils n'auront pas à mettre la main à la poche, ni pour les salaires, ni pour envoyer les infirmièr.e.s se spécialiser pendant 18 mois, voire 2 ans.

Cette trahison du ministère est donc un cadeau fait aux employeurs du privé lucratif pour garantir et augmenter leur marges. Ils pourront ainsi continuer à réaliser des profits sur le dos des salarié.e.s des blocs opératoires, de la Sécurité Sociale et au détriment de la qualité des soins.

À l'heure où les cadences infernales et les intérêts financiers régissent l'activité opératoire au mépris du bon sens et des principes fondamentaux d'hygiène et de sécurité, nous, IBODE et IDE, présent.e.s toute l'année auprès des opéré.e.s ne voulons pas de ce projet.

Nous appelons l'ensemble de la profession à mettre son expertise au service de la mobilisation le mardi 7 avril, en AG, dans les blocs et devant le ministère de la santé pour faire entendre notre voix et gagner le retrait de ce dispositif dangereux.

Montreuil, le 9 mars 2020.

Tél: 01.55.82.87.49 E-Mail: sg@sante.cgt.fr

Case 538 263, rue de Paris 93515 Montreuil Cedex